



---

*Commission de la pêche*

---

**2016/2325(INI)**

27.4.2017

# **AVIS**

de la commission de la pêche

à l'intention de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie

sur une stratégie spatiale pour l'Europe  
(2016/2325(INI))

Rapporteur pour avis: Ricardo Serrão Santos

PA\_NonLeg

## SUGGESTIONS

La commission de la pêche invite la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

- A. considérant que le manifeste de Baveno, publié en 1998, a donné naissance au programme de surveillance mondiale de l'environnement et de la sécurité – rebaptisé «Copernicus» en 2012 – dans le but de définir le rôle mondial de l'Europe en matière de surveillance dans le domaine de l'environnement et de la sécurité;
- B. considérant que les décisions politiques adoptées par le Parlement et le Conseil en 2007 ont permis d'allouer un budget au système européen de navigation par recouvrement géostationnaire (EGNOS) et au système européen de navigation par satellite (Galileo) et de parvenir à un accord sur la structure de gouvernance de ces programmes;
- C. considérant que Galileo va être intégré au système de recherche et de sauvetage par satellite COSPAS-SARSAT (système spatial pour les recherches des navires en détresse-aide à la recherche et au sauvetage par satellite);
- D. considérant que la pêche est un métier à haut risque dans lequel l'éventualité d'un accident est toujours présente et que la survie d'un pêcheur dépend le plus souvent de la rapidité avec laquelle il peut recevoir des soins médicaux;
- E. considérant qu'il convient de rassembler un plus grand volume de données, et ce, plus rapidement, afin de mieux analyser l'état des réserves halieutiques et de l'environnement marin;
  - 1. salue la stratégie spatiale pour l'Europe, qui revêt une grande importance pour les questions marines et maritimes et les activités de pêche et dispose d'un grand potentiel pour développer les activités humaines en mer et préserver l'environnement marin;
  - 2. affirme que l'existence d'une telle stratégie est cruciale pour que les organes administratifs et les autres parties prenantes puissent agir de manière coordonnée;
  - 3. attire l'attention sur le fait que le lien entre l'air et la mer n'est pas évoqué, comme le prouve l'absence des mots «océan» et «marin»;
  - 4. constate que les technologies, données et services issus des systèmes spatiaux «contribuent déjà à plusieurs politiques publiques et secteurs économiques», entre autres au contrôle des activités de pêche, à la prévision et à la surveillance des routes maritimes, à la détection et à la surveillance des déversements d'hydrocarbures et d'autres polluants, aux opérations de recherche et de sauvetage en mer et à la lutte contre la pêche illicite et la piraterie;
  - 5. reconnaît que si les autorités publiques sont autorisées à disposer de capacités de surveillance des océans plus permanentes et réactives à partir de systèmes spatiaux, elles pourront réagir plus rapidement et réaliser des économies considérables en ciblant mieux leurs actions, notamment dans le cadre de la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et

non réglementée (pêche INN);

6. souligne l'importance de recourir aux dernières technologies et d'encourager le développement de nouveaux systèmes afin de mieux contrôler la pêche INN et de lutter plus efficacement contre ce phénomène;
7. insiste sur l'importance de Galileo et d'EGNOS en matière de sécurité et de navigation maritimes, étant donné qu'ils renforcent et améliorent d'autres systèmes internationaux et contribuent à l'indépendance technologique de l'Europe;
8. rappelle à la Commission à quel point il est essentiel de mieux coordonner Galileo et EGNOS et les services Copernicus connexes afin d'améliorer également la sécurité;
9. reconnaît qu'il est nécessaire de développer des systèmes de télécommunication par satellite sûrs afin de répondre aux besoins existants et aux besoins futurs au sein de la communauté maritime européenne, y compris une surveillance maritime fondée sur des systèmes d'aéronefs télépilotes, qui dépendent fortement des télécommunications par satellite;
10. salue l'initiative de télécommunications gouvernementales par satellite (GOVSATCOM) lancée par la Commission;
11. souligne l'importance de Copernicus afin de pleinement comprendre le climat et la météorologie, les processus biologiques naturels des océans et les agressions anthropiques qu'ils subissent, autant de facteurs essentiels dans la pêche;
12. se félicite de la récente publication du premier rapport sur l'état des océans produit par le service Copernicus de surveillance du milieu marin, résultat d'un effort consenti par 80 experts scientifiques européens issus de plus de 25 institutions, qui représente un pas en avant en ce qui concerne la mise en place d'un rapport annuel régulier sur l'état et la santé des océans du monde et des mers en Europe;
13. insiste sur la nécessité de faciliter la consultation des données d'imagerie par différents secteurs, agences gouvernementales, organisations internationales, planificateurs locaux et utilisateurs privés, par exemple celle des diagrammes de température à la surface des océans par le secteur de la pêche ou encore celle des données sur l'environnement marin; souligne que le service Copernicus de surveillance du milieu marin, fourni par Mercator Océan, le service Copernicus de surveillance du milieu atmosphérique et le service Copernicus de surveillance du changement climatique, fournis par le Centre européen pour les prévisions météorologiques à moyen terme, devraient prévoir des outils spécifiques destinés aux pêcheurs européens et être disponibles dans toutes les langues européennes appropriées;
14. insiste sur la nécessité de procéder à une amélioration significative des instruments d'éducation et de formation qui permettent de tirer pleinement parti des avantages créés par les outils liés aux systèmes spatiaux;
15. estime que le développement des technologies spatiales permettra à l'avenir de mieux repérer et de mieux évaluer les stocks halieutiques;

16. estime que la stratégie spatiale pour l'Europe doit être plus ambitieuse en ce qui concerne le changement climatique et ses répercussions sur l'environnement marin;
17. reconnaît que les réseaux Copernicus Relay et Copernicus Academy sont importants afin d'encourager la participation des parties prenantes, d'aborder la dimension «utilisateurs» régionale et d'élargir la promotion en faveur de l'adoption des données et services Copernicus;
18. reconnaît qu'en accélérant la fourniture de données et en la rendant plus précise, les pisciculteurs pourront améliorer la productivité grâce à la surveillance de la prolifération d'algues toxiques;
19. prend acte de l'importance de veiller à ce que les activités de recherche scientifique futures associent davantage les capacités technologiques dans le domaine spatial à d'autres domaines d'action tournés vers les défis mondiaux et sociétaux;
20. reconnaît que le potentiel de Galileo, d'EGNOS et de Copernicus n'est pas encore pleinement exploité et que la stratégie spatiale pour l'Europe pourrait bénéficier d'une alliance entre secteur public et secteur privé;
21. souligne que la technologie spatiale, ainsi que ses composants in situ, nécessite un budget conséquent et qu'il est crucial de continuer à allouer les ressources nécessaires à ce secteur dans le budget de l'Union;
22. souligne que le secteur spatial européen offre des emplois à plus de 200 000 spécialistes, qu'il crée une valeur ajoutée d'au moins 46 milliards d'euros et qu'il contribue à l'innovation socio-économique et à l'exploration dans la pêche et dans l'économie bleue;
23. encourage l'acquisition centralisée de données satellitaires et la mise en place, dans cette perspective, d'un mécanisme dédié de centrale d'achats afin de stimuler le partage des données et de créer des économies d'échelle; considère comme une bonne pratique l'acquisition de données par l'Agence de sécurité maritime pour le bénéfice des différentes agences de l'Union, y compris l'Agence de contrôle des pêches;
24. fait observer que la Commission propose d'encourager «le recours aux solutions spatiales», notamment en fournissant une aide technique dans l'organisation de marchés publics innovants et transnationaux pour les solutions spatiales;
25. souligne l'importance d'une amélioration continue des capacités de recherche et de sauvetage et encourage donc la poursuite de l'intégration du système satellitaire Galileo dans ce type de systèmes;
26. estime que la consolidation des capacités existantes et futures au sein d'un véritable système européen de surveillance maritime spatial, dont un certain nombre d'utilisateurs institutionnels tireront parti et dont les services pourraient être exportés et ainsi faire l'objet d'une exploitation commerciale, pourrait servir de modèle à la Commission pour ses ambitions novatrices dans le domaine spatial;
27. soutient la mise en place de connexions satellite haut débit fiables pour l'équipement médical, à la fois pour les navires et pour les équipes de recherche et de sauvetage, qui

doivent pouvoir communiquer avec les hôpitaux en envoyant et recevant des données médicales afin de prendre la meilleure décision dans les plus brefs délais;

28. rappelle que les régions ultrapériphériques et les pays et territoires d'outre-mer représentent, du point de vue de l'envergure géographique, une véritable richesse et un grand avantage pour l'Europe, car ils permettent d'installer aux quatre coins de la planète des stations de déploiement, des installations de contrôle et des systèmes de vérification au sol; déplore que les régions ultrapériphériques et les pays et territoires d'outre-mer ne soient pas mentionnés dans la stratégie;
29. souligne que les priorités en matière d'utilisation publique de l'espace, y compris l'observation, devraient être liées aux besoins législatifs d'initiatives européennes telles que la directive-cadre «stratégie pour le milieu marin»;
30. reconnaît le potentiel que détiennent les infrastructures spatiales et les services connexes en ce qu'ils participent efficacement à la réalisation des objectifs en matière de gouvernance internationale des océans, c'est-à-dire l'application de l'accord de Paris et l'atténuation des répercussions du changement climatique sur les océans, sur les zones côtières et sur les écosystèmes, la lutte contre les déchets marins ou la promotion de la planification de l'espace maritime au niveau mondial;
31. rappelle l'importance de veiller à répondre aux «besoins de diverses agences de l'Union», telles que l'Agence européenne pour la sécurité maritime et l'Agence européenne de contrôle des pêches; souligne que ces organes contribueront eux aussi à la réalisation des objectifs de la stratégie spatiale pour l'Europe; insiste sur la coopération et le partage des informations satellitaires entre les agences de l'Union, notamment l'Agence européenne pour la sécurité maritime, l'Agence européenne de contrôle des pêches et le Corps européen de garde-frontières et de garde-côtes;
32. invite l'Agence européenne de contrôle des pêches à faire pleinement usage de ses nouvelles compétences élargies en proposant des services de surveillance et de communication qui exploitent une technologie de pointe, notamment des infrastructures spatiales, afin de repérer les bateaux de migrants et de prévenir les catastrophes en mer;
33. met en avant le potentiel que renferment les applications qui fonctionnent par satellite pour améliorer le contrôle de la pêche et aider à protéger l'environnement marin;
34. rappelle que l'un des principaux atouts détenus par le secteur privé en matière d'exploration spatiale est le dépôt de brevets et la propriété intellectuelle, ce qu'il convient de mettre en exergue dans l'élaboration de la stratégie spatiale pour l'Europe;
35. rappelle que le développement technologique et industriel est un atout majeur pour la stratégie spatiale pour l'Europe; estime que son potentiel n'est pas pleinement pris en compte dans ladite stratégie;
36. souligne que le neuvième programme-cadre à venir pour l'après-2021 doit inclure dans ses objectifs l'intégration de la stratégie spatiale de l'Union, de la pêche et de la croissance bleue ainsi que la participation de centres d'expertise dans ces domaines;
37. attire l'attention sur le fait que le développement rapide de nouvelles technologies qui

dépendent de l'intelligence augmentée, de l'informatique cognitive et des systèmes neuronaux n'est pas évoqué dans la stratégie spatiale pour l'Europe;

38. estime que la stratégie spatiale pour l'Europe ne porte que sur le futur proche et manque d'ambition en ce qui concerne les projets novateurs, visionnaires ou galvanisants susceptibles de voir le jour, y compris dans le domaine de la gestion intelligente de la pêche;
39. estime que l'Europe doit devenir un leader mondial dans le domaine de la technologie spatiale «bleue» en poursuivant le déploiement, la mise en œuvre et l'amélioration:
  - de Copernicus, système vital pour sauver des vies en mer et en cas d'inondations;
  - de Galileo, le système mondial de navigation par satellite de l'Europe;
  - d'EGNOS, GPS différentiel européen qui propose déjà aux utilisateurs en mer des services de navigation liés à la sécurité des vies humaines;
  - des drones «bleus» commandés par satellite et utilisables pour des opérations de sauvetage en mer, près des côtes ou sur les voies navigables intérieures de l'Union, comme le lauréat du prix Satnav 2015.

**INFORMATIONS SUR L'ADOPTION  
PAR LA COMMISSION SAISIE POUR AVIS**

<b>Date de l'adoption</b>	25.4.2017
<b>Résultat du vote final</b>	+: 16 -: 1 0: 3
<b>Membres présents au moment du vote final</b>	Marco Affronte, Clara Eugenia Aguilera García, Renata Briano, Alain Cadec, Richard Corbett, Linnéa Engström, Sylvie Goddyn, Carlos Iturgaiz, António Marinho e Pinto, Gabriel Mato, Norica Nicolai, Ulrike Rodust, Remo Sernagiotto, Ricardo Serrão Santos, Isabelle Thomas, Ruža Tomašić, Peter van Dalen
<b>Suppléants présents au moment du vote final</b>	Jens Gieseke, Verónica Lope Fontagné
<b>Suppléants (art. 200, par. 2) présents au moment du vote final</b>	John Stuart Agnew



**VOTE FINAL PAR APPEL NOMINAL  
EN COMMISSION SAISIE POUR AVIS**

<b>16</b>	<b>+</b>
ALDE Group	António Marinho e Pinto
ENF Group	Sylvie Goddyn
PPE Group	Alain Cadec, Jens Gieseke, Carlos Iturgaiz, Werner Kuhn, Verónica Lope Fontagné, Gabriel Mato, Jarosław Wałęsa
S&D Group	Clara Eugenia Aguilera García, Renata Briano, Richard Corbett, Ulrike Rodust, Ricardo Serrão Santos
Verts/ALE Group	Marco Affronte, Linnéa Engström

<b>1</b>	<b>-</b>
EFDD Group	John Stuart Agnew

<b>3</b>	<b>0</b>
ECR Group	Remo Sernagiotto, Ruža Tomašić, Peter van Dalen

Légende des signes utilisés:

- + : pour
- : contre
- 0 : abstention